

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES  
ADMINISTRATIVES

Portant Promotion au titre de l'année 1989 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en tête NGOY née NZOUNGANI (Elisabeth)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu la Loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Refonte du statut général de la Fonction Publique ;

D.G.B.

Vu le décret n° 92/975 du 5 Décembre 1992 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I ;

Vu le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

D.G.C.F.

Vu le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 93-166 /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV. du 17 MAI 1993 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1989 de certains Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement).

Vu le décret n° 93/009 du 11 Septembre 1993 modifiant les attributions d'un membre du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER.- Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1989, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent. ACC = Néant.

AU 2° ECHELON INDICE 920 :

- NGOY née NZOUNGANI (Elisabeth) P/C du 23 Mars 1989 INRAP BZV.

AU 3° ECHELON INDICE 1010 :

- FOUTI (Noël) P/C du 13 Octobre 1989 BZV.  
- LOUFOUA Jacques P/C du 17 Septembre 1989 Lékoumou  
- MOUKASSA (Jean Félix) P/C du 01 Octobre 1989 BZV.  
- NGONO née BOUNGOU Marie P/C du 04 Novembre 1989 BZV.  
- MOMBOLY Jean Rodrigue P/C du 26 Septembre 1989 Boudji  
- GOUOZE (Raymond) P/C du 25 Octobre 1989 Sangha

AU 4° ECHELON INDICE 1110 :

- BASSOKA née ZALA (Antoinette) P/C du 16 Septembre 1989 NIAMEY  
- KLANGANA Daniel P/C du 07 Octobre 1989 Mayama  
- LEBO Prosper P/C du 1er Octobre 1989 BZV.  
- MALELA née MILANDOU (Elisabeth) P/C du 05 Octobre 1989 BZV.  
- ONGOLAMBIA Raphaël P/C du 1er Juillet 1989 BZV.  
- TOUTA (Charles) P/C du 1er Septembre 1989 Nkayi  
- TSIBI Noë Symphorien P/C du 26 Octobre 1989 Plateaux  
- GAYILA (Albert) P/C du 15 Septembre 1989 Plateaux  
-

ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990 sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 17 MAI 1993

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction  
Publique et des Réformes  
Administratives,

Jean Prosper K O Y O.-

Claude Antoine DA COSTA.-

AMPLIATIONS :

JORC.....1  
DGFP/DGCA.....2  
D.G.B.....2  
D.G.C.F.....2  
MEN/CAB.....2  
DGEFA.SP.....1

DPAA/SP.....3  
FETRASSEIC.....1  
DREFA.POOL.....1  
DREFA.KOUILOU.....1  
DGCA/BST.....1  
DOSSIER.DGFP.....4

DOSSIER.DPAA...4  
INTERESSES...14  
SGG/BC.....2./-